



Extrait du registre
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 5 Mars 2010

L' an deux mille dix et le cinq Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GENDRON Brigitte, MERCIER Nadine, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEBERT Thierry, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, RAHAL Joseph, ROBIL Jarno, SAVARD Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BEAUNÉ Olivier à M. LEBERT Thierry,

M. LEBERT Thierry a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 17
- Votants :

Date de la convocation : 26 Février 2010

Date d'affichage : 26 Février 2010

SOMMAIRE

- **PRIX SCOLAIRES 2010**
- **ACQUISITION de PARCELLES : LE CHAMP de la POINTE**
- **APPROBATION du COMPTE de GESTION 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT**
- **APPROBATION du COMPTE de GESTION BUDGET COMMUNE 2009**
- **AFFECTATION du RÉSULTAT 2009 BUDGET COMMUNE**
- **VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - COMMUNE**
- **AFFECTATION du RÉSULTAT 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT**
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - ASSAINISSEMENT**
- **ACHAT d'un TRANSPALETTE**
- **TÉLÉTRANSMISSION des ACTES**
- **COMMUNE : DURÉE d'AMORTISSEMENT des SUBVENTIONS d'EQUIPEMENTS**
- **COMMISSION SUBVENTIONS COMMUNALES**

Réf : 2010-13 - Objet : PRIX SCOLAIRES 2010

Le Conseil Municipal,

Sur rapport du Maire,

Fixe l'enveloppe financière 2010 attribuée aux écoles au titre des Prix Scolaires à 1.498,57 € décomposée comme suit :

- Ecole Maternelle : 7,19 € (X75) soit 539,25 €

- Ecole Primaire : 8,27 € (X 116) soit 959,32 €

Les crédits sont inscrits au C/ 6714 du Budget Primitif 2010.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-14 - Objet : ACQUISITION de PARCELLES : LE CHAMP de la POINTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'acquérir 2 parcelles appartenant au Conseil Général situées au carrefour du RD 304 et RD 32,

Une parcelle C 388 d'une contenance de 137 m2 et une parcelle C 391 d'une contenance de 815 m2, soit un total de 952 m2.

Le prix du m2 est proposé à 0,15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Demande au Conseil Général de lui vendre les 2 parcelles cadastrées ci-dessus au prix de 142,80 € auxquels s'ajouteront les frais d'hypothèques suivant le tarif en vigueur.

- Dit que l'acte administratif sera établi par les services du Département

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-15 - Objet : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2009.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-16 - Objet : APPROBATION du COMPTE de GESTION BUDGET COMMUNE 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-17 - Objet : AFFECTATION du RÉSULTAT 2009 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances lors de sa séance du 21 Janvier 2010,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture du Compte Administratif 2009 comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	1.679.688,04
DEPENSES DE L'EXERCICE	1.403.062,59
RÉSULTAT de L'EXERCICE	276.625,45
EXCÉDENT ANTERIEUR REPORTE	899.452,35
RÉSULTAT de CLÔTURE	1.176.077,80

L'EXCÉDENT SERA REPORTÉ AU BUDGET PRIMITIF 2010 AU :

- COMPTE 1068	654.501,10
- COMPTE 002	521.576,70

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	1.075.048,73
DEPENSES DE L'EXERCICE	991.088,60
RÉSULTAT de L'EXERCICE	- 83.960,13
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 450.540,97
RÉSULTAT de CLÔTURE	- 534.501,10

LE DÉFICIT SERA PORTÉ AU BUDGET PRIMITIF 2010 AU :

- COMPTE 001 POUR LA SOMME DE - 534.501,10

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2010 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-18 - Objet : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances lors de sa séance du 21 Janvier 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE et ARRÊTE les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2009 qui se déclinent comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	1.679.688,04
DEPENSES DE L'EXERCICE	1.403.062,59
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	276.625,45
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	899.452,35
RESULTAT DE CLOTURE	1.176.077,80
COMPTE 1068 (RESERVES en RECETTES D'INVESTISSEMENT)	
POUR LA SOMME DE	654.501,10
COMPTE 002 (EXCEDENT EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT)	
POUR LA SOMME de	521.576,70

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	991.088,60
DEPENSES DE L'EXERCICE	1.075.048,73
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	- 83.960,13
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 450.540,97
RESULTAT DE CLOTURE	- 534.501,10
LE DÉFICIT SERA PORTE AU BUDGET PRIMITIF 2010 AU :	
COMPTE 001 (DÉFICIT REPORTE EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT)	
POUR LA SOMME DE	- 534.501,10

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-19 - Objet : AFFECTATION du RÉSULTAT 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte Administratif 2009 et l'affectation du résultat comme ci-dessous,

1. SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES DE L'EXERCICE	52.439,49
DEPENSES DE L'EXERCICE	98.489,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 46.049,83
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 72.187,25
RÉSULTAT de CLÔTURE	- 118.237,08

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	1.003.115,94
DEPENSES DE L'EXERCICE	1.304.285,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 301.169,75
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	115.448,57
RÉSULTAT de CLÔTURE	- 185.721,18

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2010 qu'il soit déficitaire ou excédentaire

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-20 - Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa séance du 21 Janvier 2010,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE et ARRÊTE les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2009 qui se déclinent comme suit :

1. SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES DE L'EXPLOITATION 52.439,49

DEPENSES D'EXPLOITATION 98.489,32

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - 46.049,83

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE - 72.187,25

RESULTAT DE CLOTURE - 118.237,08

COMPTE 002 (DEFICIT EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)

POUR LA SOMME DE - 118.237,08

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT 1.003.115,94

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1.304.285,69

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - 301.169,75

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 115.448,57

RESULTAT DE CLOTURE - 185.721,18

COMPTE 001 (DEFICIT REPORTE EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT)

POUR LA SOMME DE - 185.721,18

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-21 - Objet : ACHAT d'un TRANSPALETTE

Joël DESOEUVRE, Adjoint, propose de rachater à Mosneur Marc FORESTIER un transpalette au prix de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de racheter à Monsieur FORESTIER un transpalette au prix de 150 €

- DIT que la somme est prévue au Budget Primitif 2010 Article 60632.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-22 - Objet : TÉLÉTRANSMISSION des ACTES

Dans le cadre du programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), la transmission des actes administratifs de la Commune du GRAND-LUCÉ, de l'ASSAINISSEMENT et du C.C.A.S à la sous-préfecture se fera par voie dématérialisée.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les services de l'Etat, la convocation portant objet de la télétransmission.

La présente délibération annule et remplace celle réf. 2010-5 même objet.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-23 - Objet : COMMUNE : DURÉE d'AMORTISSEMENT des SUBVENTIONS d'EQUIPEMENTS

Monsieur le Maire expose que conformément à la mise en place de la M14, il y a lieu de définir la durée d'amortissement des subventions d'équipements à compter de l'exercice 2010, suivant le tableau ci-après :

- Subventions d'équipements versées aux organismes publics : 15 ans
- Subventions d'équipements versées aux organismes privés : 5 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, ADOPTE le tableau ci-dessus,

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-24 - Objet : COMMISSION SUBVENTIONS COMMUNALES

A la demande de Marie-France TONDEUX, la Commission Subventions Communales est modifiée ainsi :

- Pascal DUPUIS
- Gilbert ORY
- Joël DESOEUVRE
- Nadine MERCIER
- Brigitte GENDRON
- Patrice BREBION
- Jérôme LÉONARD
- Marie-France TONDEUX

La présente délibération annule et remplace celle Réf. 2010-11 même objet.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- 1 - Intervention de Madame MENTION, nouveau percepteur, pour expliquer les mécanismes de la M14
- 2 - Durée d'amortissement des travaux (Commune) : délibération adoptée
- 3 - Modification de la commission subventions communales : délibération adoptée
- 4 - Acquisition d'un transpalette : délibération adoptée
- 5 - Visite d'un éco-quartier à RENNES le 3 Juin : les élus intéressés peuvent s'inscrire.
- 6 - Planning des élections régionales à compléter (1er et 2ème tour)
- 7 - Acquisition du 8 à HUIT : délibération adoptée
- 8 - PCS - DICRIM : . réunion publique le 17 Juin 2010
. réserve communale de sécurité civile à constituer : formée du Conseil Municipal et de personnes bénévoles qui pourront se faire connaître suite à la parution des articles de presse avec inscription en Mairie.
- 9 - Classe numérique : devis trop élevé du câblage dans les écoles. En attente de discussion avec l'entreprise.
- 10 - Françoise THIBOUS demande à qui appartient la Maison de Retraite Marie-Louise Bodin. A ce stade de nos recherches elle appartiendrait à la Commune.

11 - 18 Avril 2010 : Dans le cadre des Dimanches de Caractère sur le thème de la pierre et le vieux bâti, une visite est organisée avec un conteur à Marie-Louise Bodin, Foyer Saint-Michel, Maison CHAPLIN, Maison MOULINET.

12 - Petites Cités de Caractère : visite guidée le 10 Juillet 2010 et le 15 Août 2010

13 - Eglise : inauguration des tableaux, date reste à préciser

14 - Le CDD du service technique prend fin au 31 Janvier 2010.

15 - Remerciement des familles endeuillées.

Séance levée à 0 H 35.

MERCIER Nadine

TONDEUX Marie-France

THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise

GENDRON Brigitte

TRIBALLIER Marie-Thérèse

CHARTIER Sylvie

DUPUIS Pascal

DESOEUVRE Joël

ORY Gilbert

ROBIL Jarno

LEBERT Thierry

BREBION Patrice

CHIRON Jean-Pierre

LEONARD Jérôme

GUET Patrick

SAVARD Olivier

RAHAL Joseph